

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

DELIBERATION N° 2025-014

Portant sur la gratuité de la salle polyvalente et du chapiteau

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame CHABANT Evelyne, Maire.

Date de convocation : 28/03/2025

ETAIENT PRESENTS (par ordre de mandat puis par ordre alphabétique) : Mme CHABANT Evelyne - M. RICHIN Joël - M. PERREAUT François - M. ALLOCHON Bernard - Mme BIELLI Sylvie - Mme CARNET Laurianne - Mme CHABANT Agnès - M. DEPARDIEU Patrick.

Excusés : Mme BILLEGA Nicole

Mme BIELLI Sylvie est désignée comme Secrétaire de séance

MEMBRE	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	VOTANTS	EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
9	8	0	8	8	8	0

Objet : Gratuité de la salle polyvalente et du chapiteau

Après en avoir délibéré, les élus décident les gratuités suivantes :

- Associations de la commune : Trois gratuités par an pour la salle polyvalente et le chapiteau communal,
- Associations « Les Fripouilles » : une gratuité par an pour la salle polyvalente et le chapiteau communal,
- ACCA de la Chaussade : une gratuité par an pour le chapiteau communal.

Il est à noter que le chapiteau doit être utilisé uniquement sur la commune de Saint-Alpinien.

Le Conseil valide ces décisions et autorise Mme le Maire a les appliquer et à le notifier aux associations concernées.

Transmis le 16/04/2025

Affiché le 16/04/2025

Le 11/04/2025

Le Maire,

Evelyne CHABANT



Chabant

